Envoyé en préfecture le 18/04/2025
Reçu en préfecture le 18/04/2025
Publié le 22 avril 2025
ID : 064-216400382-20250414-2025_04_14_22-DE

COMMUNE D'ARCANGUES

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2025

Le Conseil Municipal s'est réuni le quatorze du mois d'avril deux mille vingt-cinq à 18 h 30.
La séance est ouverte sous la Présidence de Monsieur Philippe ECHEVERRIA, Maire,

Etaient présents : M. ECHEVERRIA Philippe, M. MAISTERRENA Didier, Mme CURUTCHET Maitena, M. GARMENDIA Jean, Mme LAFFONTAS Céline, M. VITIELLO Laurent, Mme CHARLANNE Sandrine, M. DARRIGOL Daniel, Mme FAVRE Nathalie, M. GAROSI Rémy, Mme DUCOURNAU Marcelle, M. PICOT Olivier, Mme JOST Sybille, M. FERRUS Stéphane, Mme BONNARDET Marlène, M. AIME Ramuntxo, Mme DACHARY Sylvie, M. GARIADOR Alain, Mme CAZAUX Marie-Christine, Mme CABROL Laurence.

Secrétaire de séance : M. MAISTERRENA Didier

Absents excusés :
Mme HARAN Corinne ayant donné pouvoir à M. MAISTERRENA Didier
M. GARRIGUE Jean-Michel ayant donné pouvoir à Mme DUCOURNAU Marcelle
Mme THOMAS Nélize

Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de membres présents : 20
Nombre de membres ayant pris part au vote : 22

Date de la convocation : 1er avril 2025
Date d'affichage : 1er avril 2025
Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n° 2025/22
Affectation du résultat du budget annexe « Locaux commerciaux »

Le Maire ayant rejoint l'assemblée, expose aux membres qu'il y a lieu d'affecter les résultats de l'exercice 2024 du budget annexe « Locaux commerciaux ». En effet il est rappelé au conseil que les résultats d'un exercice sont affectés au budget primitif après leur constatation, qui a lieu lors du vote du Compte Financier Unique.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice ;
Vu le Compte Financier Unique 2024 pour le budget annexe « Locaux commerciaux » ;

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024
Constatant que le Compte Financier Unique fait apparaître :

Envoyé en préfecture le 18/04/2025
Reçu en préfecture le 18/04/2025
Publié le 22 avril 2025
ID : 064-216400382-20250414-2025_04_14_22-DE

- un excédent de fonctionnement 2024 de :	106 402.84€
- un excédent reporté 2024 de :	163 572.69€
Soit un excédent de fonctionnement cumulé 2024 de :	269 975.53€
- un déficit d'investissement 2024 de :	18 387.47€
- un déficit de restes à réaliser 2024 de :	0.00€
Soit un besoin de financement 2024 de :	18 387.47€

Le Conseil municipal, après en avoir entendu les explications :

AFFECTE les résultats d'exploitation (fonctionnement) de l'exercice 2024 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : EXCEDENT	269 975.53€
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	163 425.73€
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	106 549.80€
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : DEFICIT	18 387.47€

Adopté à l'unanimité.

Le Maire,

MAIRIE D'ARCANGUES (Pyrénées-Atlantiques)

M. ECHEVERRIA Philippe.

Le secrétaire de séance,

M. MAISTERRENA Didier